

Déclaration de l'Alliance des sables bitumineux concernant l'accord entre le Canada et l'Alberta

Les gouvernements de l'Alberta et du Canada ont annoncé aujourd'hui un accord bilatéral sur la tarification révisée du carbone industriel ainsi que sur d'autres volets liés au protocole d'entente du 27 novembre 2025. L'Alliance des sables bitumineux salue les précisions apportées et examine attentivement les modalités de l'accord.

15 mai 2026

Les gouvernements de l'Alberta et du Canada ont annoncé aujourd'hui un accord bilatéral sur la tarification révisée du carbone industriel ainsi que sur d'autres volets liés au protocole d'entente du 27 novembre 2025. L'Alliance des sables bitumineux salue les précisions apportées et examine attentivement les modalités de l'accord.

Bien que la nouvelle tarification annoncée soit moins élevée que celle qui se trouve actuellement en vigueur, elle continuera tout de même d'imposer des coûts non concurrentiels à l'industrie canadienne des sables bitumineux. En effet, aucun autre des principaux pays producteurs de pétrole n'est soumis à une taxe comparable.

Le protocole d'entente fixe comme objectif de réduire l'intensité des émissions de carbone de la production canadienne de pétrole lourd afin qu'elle atteigne le niveau le plus bas de sa catégorie par rapport à la moyenne du pétrole lourd d'ici 2050. Comme le précise le budget fédéral de 2025, l'intensité des émissions de carbone de l'industrie pétrolière canadienne est déjà inférieure à la moyenne mondiale.

« L'Alliance des sables bitumineux est déterminée à faire progresser le projet de captage et stockage du carbone connu sous le nom de Projet Pathways, pourvu que les conditions réglementaires et fiscales soient réunies afin d'en soutenir la réalisation et de favoriser la croissance de l'exploitation de nouveaux gisements de sables bitumineux au Canada », affirme Kendall Dilling, président de l'Alliance des sables bitumineux. « La taxe sur le carbone industriel ne fait qu'accroître les coûts et affaiblir la compétitivité de l'industrie, qui doit déjà assumer les coûts d'un projet de captage du carbone. »

L'annonce d'aujourd'hui apporte des précisions sur la tarification du carbone industriel et sur les étapes que les deux gouvernements devront franchir pour faire avancer un projet stratégique d'oléoduc vers les marchés asiatiques. Il demeure toutefois essentiel de mettre en place des cadres réglementaires et fiscaux globaux qui assureront la compétitivité à long terme de l'industrie et permettront d'attirer les investissements des milliards de dollars nécessaires pour accroître la production et remplir les futurs oléoducs. Nous avons transmis aux deux gouvernements des recommandations concrètes à cette fin.

Nous appuyons pleinement la vision commune du premier ministre du Canada et de la première ministre de l'Alberta qui vise à faire du Canada une superpuissance énergétique et à accroître la production pétrolière albertaine. Tandis que nous examinons les détails de l'entente annoncée, nous comptons collaborer de manière constructive avec les deux gouvernements à une table trilatérale afin de jeter les bases qui permettront de concrétiser cette vision.

Contact : Équipe des relations avec les médias de l'Alliance des sables bitumineux : media@oilsandsalliance.ca

Mise en garde

Les énoncés d'événements ou d'états futurs présentés dans ce communiqué, y compris les projections, cibles, attentes, estimations et plans d'affaires, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme atteindre, aspiration, croire, anticiper, prévoir, proposer, planifier, objectif, chercher à, projeter, prédire, cible, estimer, s'attendre à, prévision, vision, stratégie, perspective, calendrier, avenir, continuer, probable, des verbes employés au futur et au conditionnel et des références semblables à des résultats à venir. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué comprennent notamment, sans s'y limiter, des déclarations relatives à la viabilité, au calendrier, aux retombées prévues et à l'élaboration de solutions en vue de réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'au soutien attendu des gouvernements de l'Alberta et du Canada à cet égard; à la capacité de réduire l'intensité des émissions liées à la production pétrolière tout en préservant la contribution économique

de l'industrie; au déploiement de technologies visant à diminuer l'intensité des émissions de GES; à la capacité de créer des emplois, d'accélérer le développement du secteur des technologies propres, de générer des retombées pour d'autres secteurs et de contribuer à maintenir la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens; ainsi qu'à la réalisation d'investissements économiques et à la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles, les estimations, les projections et les hypothèses au moment où ces énoncés ont été formulés. Les résultats futurs réels, y compris les attentes et hypothèses concernant la croissance de la demande et les sources d'énergie, l'approvisionnement et l'offre énergétiques; le volume et le calendrier des réductions d'émissions; l'adoption et les retombées de nouvelles installations ou technologies, notamment en ce qui a trait à la réduction de l'intensité des émissions de GES; les plans, les échéanciers, les coûts, les évaluations techniques et les capacités, ainsi que la capacité d'exécuter efficacement ces plans et d'exploiter les actifs; l'obtention du soutien requis des gouvernements de l'Alberta et du Canada; les lois et les politiques gouvernementales applicables, y compris celles relatives aux changements climatiques et aux restrictions liées à une pandémie; les taux de production, leur croissance et leur composition; les conditions générales du marché; ainsi que les dépenses en capital et les dépenses environnementales, pourraient différer de façon importante en fonction d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent les variations – à l'échelle locale, régionale ou mondiale – de l'offre et de la demande de pétrole, de gaz naturel et de produits pétroliers et pétrochimiques, ainsi que leurs répercussions sur les prix, les écarts de prix et les marges; les événements d'ordre politique ou réglementaire, y compris les modifications législatives ou des politiques gouvernementales et les mesures adoptées en réponse à une pandémie; l'obtention, en temps opportun, des autorisations réglementaires et des approbations de tiers, notamment à l'égard de nouvelles technologies; l'absence du soutien requis de la part des gouvernements de l'Alberta et du Canada; les risques environnementaux inhérents aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières; le cadre réglementaire environnemental, y compris celui relatif aux changements climatiques et aux émissions de GES, ainsi que toute modification qui y serait apportée; la disponibilité et l'affectation du capital; la disponibilité et la performance des fournisseurs de services tiers; les difficultés techniques ou opérationnelles imprévues; la gestion des projets, les échéanciers et l'achèvement des projets dans les délais; l'analyse et le rendement des réservoirs; les avancées technologiques imprévues; les résultats des programmes de recherche et des nouvelles technologies, ainsi que la capacité de commercialiser ces technologies à des conditions concurrentielles; les risques et dangers opérationnels; les conditions économiques générales, y compris la survenue et la durée de récessions économiques; ainsi que les autres facteurs mentionnés dans les plus récents

rapports annuels et rapports de gestion respectifs des sociétés, le cas échéant.

Les énoncés prospectifs ne sont pas garants d'un rendement futur et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont similaires à ceux qui touchent d'autres sociétés pétrolières et gazières tandis que d'autres sont propres aux membres de l'Alliance des sables bitumineux. Les résultats réels peuvent différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs; les lecteurs sont prévenus de ne pas leur accorder une confiance induite.